

RAPPORT AU COMITE TECHNIQUE

■ Séance du 4 juin 2019

Proposition de mise en œuvre : 1^{er} juillet 2019

■ Définition des montants planchers du RI métropolitain

Conformément à la délibération n° FAG 088-3107/17/CM du 17 décembre 2017 instaurant le régime indemnitaire transitoire ainsi que la délibération n° FAG 154-4971/18/CM du 13 décembre 2018 instaurant le régime indemnitaire RIFSEEP, l'autorité territoriale a autorité pour fixer des montants planchers de référence en respect des plafonds règlementaires fixés pour chaque cadre d'emploi dans les délibérations citées précédemment.

Par conséquent, il est proposé de regrouper l'ensemble des postes métropolitains sous une nomenclature unique définie par le service GPEC de la DGA-RH au regard des critères d'encadrement/d'expertise/de sujétions.

Ainsi, les fonctions sont réparties 5 familles de grade à savoir :

- Les Catégories A+ à forte expertise technique et d'encadrement ayant vocation à occuper des postes stratégiques
- Les catégories A sur des fonctions d'encadrement supérieur ou d'expertise
- Les catégories B sur des fonctions de gestion et d'encadrement de proximité
- Les catégories C+ (filrière technique) sur des fonctions de gestion et d'encadrement de proximité
- Les catégories C principalement sur des fonctions d'exécution ou d'équipes techniques

Ainsi, même si le poste revêt un cadre cible de référence supérieur à celui détenu par l'agent, il convient d'affecter pour chaque agent la fonction idoine conforme au grade détenu.

■ Annexe : Montants planchers proposés

Montants planchers proposés

Catégorie de grade	Fonctions du RI métropolitain	Montant proposé
A+	APG1-Directeur général des services métropolitain	4 000 €
A+	APG1-Directeur général adjoint métropolitain	3 400 €
A+	APG1-Directeur général des services / Directeur général des services délégué	3 200 €
A+	APG2-Directeur général adjoint délégué	2 900 €
A+	APG2-Directeur de pôle	2 700 €
A+	APG2-Directeur	2 400 €
A+	APG2-Conseiller technique	2 200 €
A+	APG2-Directeur adjoint	2 000 €
A+	APG3-Chef de service / Chef de mission	1 800 €
A+	APG3-Chargé d'opérations	1 500 €
A+	APG3-Chargé d'études	1 400 €
A+	APG3-Chargé de mission	1 200 €
A+	APG3-Chef de projets	1 200 €
A+	APG3-Autres fonctions A+	1 000 €
A	AG1-Directeur général adjoint métropolitain / territoire	2 800 €
A	AG1-Directeur général des services / Directeur général des services délégué	2 600 €
A	AG2-Directeur général adjoint délégué	2 400 €
A	AG2-Directeur de pôle	2 200 €
A	AG2-Directeur	1 600 €
A	AG2-Conseiller technique	1 400 €
A	AG2-Directeur adjoint	1 200 €
A	AG3-Chef de service	850 €
A	AG3-Chef de mission	800 €
A	AG3-Responsable de division	700 €
A	AG3-Chargé d'opérations	650 €
A	AG3-Enseignants	110 €
A	AG3-Chargé d'études	600 €
A	AG3-Chargé de mission	600 €
A	AG4-Chef de projets	600 €
A	AG4-Juriste	480 €
A	AG5-Autres fonctions A	480 €
B	BG1-Chef de service	750 €
B	BG1-Chargé d'opérations	650 €
B	BG1-Responsable de division	600 €
B	BG1-Responsable de cellule	580 €
B	BG2-Chargé de gestion administrative	570 €
B	BG2-Chargé de gestion technique	570 €
B	BG2-Chargée de coordination de dossiers	570 €
B	BG3-Conducteur de travaux	500 €
B	BG3-Instructeur	450 €
B	BG3-Technicien réseaux eaux, assainissement	450 €
B	BG3-Assistant manager / Gestionnaire spécialisé	450 €
B	BG3-Maître-nageur-sauveteur	420 €

B	BG3-Infographiste	420 €
B	BG3-Dessinateur	420 €
B	BG3-Sténodactylographe	420 €
B	BG3-Conseiller prévention	420 €
B	BG3-Photographe, vidéaste	400 €
B	BG3-Gestionnaire administratif	400 €
B	BG3-Gestionnaire technique	400 €
B	BG3-Gestionnaire culturel	400 €
B	BG3-Formateur	200 €
B	BG3-Autres fonctions B	400 €
C+	CPG1-Chef de secteur	500 €
C+	CPG1-Adjoint au chef de secteur	480 €
C+	CPG1-Responsable technique	460 €
C+	CPG2-Chef d'équipe / Surveillant de travaux	460 €
C+	CPG2-Autres fonctions C+	420 €
C	CG1-Responsable technique	460 €
C	CG1-Responsable administratif	460 €
C	CG1-Chef d'équipe	460 €
C	CG1-Assistant manager	450 €
C	CG1-Assistant de gestion spécialisé	450 €
C	CG2-Conducteur spécialisé	420 €
C	CG2-Mécanicien/électromécanicien	420 €
C	CG2-Agent technique qualifié	420 €
C	CG2-Assistant de direction	400 €
C	CG2-Agent portuaire	380 €
C	CG2-Animateur	380 €
C	CG2-Agent d'exploitation voirie réseaux divers	380 €
C	CG2-Agent de crémation	380 €
C	CG2-Agent de contrôle vidéosurveillance	380 €
C	CG2-Agent de magasin	380 €
C	CG2-ASVP éco-animateur	380 €
C	CG2-Ripeur	380 €
C	CG2-Ripeur conducteur d'engins	380 €
C	CG2-Agent de déchetterie	380 €
C	CG2-Agent d'intervention	330 €
C	CG2-Agent de maintenance	300 €
C	CG2-Agent d'accueil de caisse	300 €
C	CG2-Agent technique polyvalent	300 €
C	CG2-Agent de gestion	300 €
C	CG2-Chauffeur de direction	300 €
C	CG2-Accompagnateur	300 €
C	CG2-Agent de bibliothèque	280 €
C	CG2-Agent de logistique	250 €
C	CG2-Gardien	250 €
C	CG2-Agent d'entretien	250 €
C	CG2-Agent d'accueil	250 €
C	CG2-Autres fonctions C	250 €